

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAE 272 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (70.037 euros)
- Signature des conventions afférentes aux indemnités.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer des indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 30 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 2è arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 5è arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 6è arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 7è arrondissement en date du 22 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8è arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 9è arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 31 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 8 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 6 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 9 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 30 octobre 2018 ;

Vu le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder à concurrence de 70.037,00 euros à l'indemnisation amiable des exploitants de kiosque de presse ci-dessous, en réparation de l'interruption de vente de presse subie du fait des travaux de renouvellement de leurs édicules :

Nom	Prénom	Adresse du kiosque	Arrondissement	Indemnité en euro
X		23 Ter Boulevard Diderot	75012	1 391
X		2 Avenue d'Eylau	75016	3 315
X		30 Boulevard Capucines	75009	537
X		11 Boulevard des Italiens	75002	1 533
X		7 Avenue Matignon	75008	1 678
X		17 Avenue Victoria	75001	361
X		145 Boulevard St-Germain	75006	1 068
X		12 Avenue du Trône	75012	914
Nom	Prénom	Adresse du kiosque	Arrondissement	Indemnité en euro
X		36 Avenue de La Grande Armée	75017	1 157
X		10 place de la République	75010	2746
X		15 place de la République	75010	957
X		1 Bd du Montparnasse	75006	1 040
X		47 Bd Malesherbes	75008	2 369
X		334 Rue Vaugirard	75015	879
X		125 Rue de Rennes	75006	3 388
X		29 Bd Poissonnière	75002	1 014
X		1 Bd de la Madeleine	75001	3773

X		2 Place V.Hugo	75016	4 719
X		1 Avenue Montaigne	75008	2 889
X		27 Rue Vivienne	75002	2247
X		3 Place V. Hugo	75016	2672
X		64 Avenue des Ternes	75017	1248
X		202 boulevard Raspail	75014	2845
X		4 Place du 18 juin 1940	75006	1281
X		47 boulevard St Michel	75005	530
X		2 boulevard Raspail	75007	7644
X		14 rue de Châteaudun	75009	1566
X		16 place du Havre	75009	458
X		3 rue de Monceau	75008	1125
X		43 boulevard des Batignolles	75008	851
X		2 place d'Estienne d'Orves	75009	2557
X		2 avenue Trudaine	75009	1745
X		62 boulevard Hausmann	75009	1950
X		12 avenue de Villiers	75017	1381
X		61 rue de Passy	75016	1447
X		Place Aimé Maillart	75017	2762

Article 2 : La dépense correspondante à ces indemnités sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO